

OAP SAINT HUGUES EN CHARTREUSE

Andre R <andre.reboux@gmail.com>

jeu. 23/10/2025 06:39

À : Enquête publique <enquetepublique@coeurdechartreuse.fr>;

Monsieur,

Je vous prie d'accuser réception des observations ci dessous transmises en vue d'exprimer mon opposition franche au projet présenté.

De manière générale:

L'information sur ce projet n'est pas claire, ses révisions vont en aggravation des caractéristiques d'implantation initiales (réduction d'espaces verts, modification des hauteurs de bâtiments...) et contribuent à instaurer une méfiance forte auprès des habitants.

La commune de Saint Pierre de Chartreuse a la particularité de regrouper de nombreux hameaux répartis sur son territoire. L'intégration de logements sociaux doit s'inspirer du même schéma et être répartie sur l'ensemble de ce territoire.

Le projet proposé conduit à construire un ghetto social, très éloigné de l'esprit d'intégration.

La nécessité de construire des logements sociaux n'est pas démontrée.

De nombreux logement ou bâtiments sur la commune ne sont pas utilisés. La priorité doit être donnée à la réhabilitation de ces bâtiments.

Il est inacceptable qu'un grand nombre de logements soient en résidence secondaire, sous occupés où qui aboutissent en gestion de type Booking, RB&B dont la vocation est très opposée au principe de partage et d'intégration sociale, empêchant durablement les jeunes du village à se loger. Le législateur doit mettre un frein à cette spéculation immobilière et réorienter cet habitat.

Faute d'emploi local pour l'ensemble des personnes accueillies la circulation va augmenter, et avec elle les nuisances sonores, pollution et saturation des goulots de circulation (Cherlieu, Pont des Corbeliers)

Il paraît stupide de proposer des logements dits sociaux, pour des personnes à faible ressources et de les contraindre à se déplacer pour travailler alors que les coûts individuels de transports sont excessifs et qu'il n'existe pas durablement de transport public adapté.

L'option "habitat coopératif" n'est pas mise en avant, elle est pourtant un modèle à étudier si la démarche est véritablement à but social.

A l'heure où la planète se dégrade les actions d'aménagement devraient viser à réduire au maximum l'impact écologique des projets et favoriser la réhabilitation, l'abandon de ciment, la réduction des déplacements qui sont totalement absents de ce projet.

De manière privée:

Le périmètre d'application de l'OAP utilise des plans cadastraux qui ne sont pas à jour, en particulier au droit des parcelles 454, 455, 456, 457, 459 et 391 (références géo portail) où des aménagement et dépendances privées ont été aménagés.

Ma propre propriété ne peut faire l'objet d'une division liée à l'OAP qui recevra donc mon opposition farouche et déterminée.

Je tiens à garder l'esprit rural du hameau et sa vie paysanne.

Merci pour votre lecture

--

André Reboux